

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 MAI 2024

|   |   |
|---|---|
| <b>DELIBERATION N°CP2024-05/4/21<br/>DOSSIER N°6320</b> | <b>SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2 :<br/>ENSEIGNEMENT</b> |
|---|---|

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - FONCTION 2 :  
ENSEIGNEMENT**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2024-05/4/21 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Décide :

- d'accorder la subvention figurant dans le tableau ci dessous pour un montant de 1 500 € ;

| <b>ASSOCIATION</b>   | <b>ACTIVITÉ/MISSION</b>  | <b>SUBVENTION ACCORDÉE</b> |
|--|--|----------------------------|
| <b>EGEE</b><br>Entente pour<br>l'Éducation,<br>l'Employabilité et<br>l'Entrepreneuriat<br>41 Rue de la Grave<br>23000 GUERET | EGEE regroupe des cadres retraités bénévoles issus de tous milieux professionnels. L'association intervient dans la préparation des jeunes à l'entrée dans la vie active, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprises.<br>EGEE met en place dans les collèges et lycées les concours de création d'entreprise fictive. | 1 500 €                    |

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera prélevée au chapitre 65 – Article 65748 – fonction 288 du budget départemental.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**